



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Gouvernance et développement insulaire (GDI)  
sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Polynésie Française

Juillet 2011



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**

---



# Unité

Nom de l'unité : GDI

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4240

Nom du directeur : M. Marc DEBENE

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Philippe DESBRIERES, Université de Bourgogne

Experts :

M. Christian BIDEGARAY, Université de Nice, Sophia-Antipolis

M. Michel BELLET, Université de Saint-Etienne

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Patrick ROUSSEAU

Représentant(s) des établissements et organismes / tutelles de l'unité :

Aucun, compte tenu du dispositif d'évaluation adopté.



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

En raison de l'éloignement géographique, la « visite » a été déplacée deux fois et s'est finalement déroulée début juillet dans les locaux de l'AERES, profitant d'un déplacement en France de trois des membres de l'Unité, dont son responsable et un responsable d'axe.

L'entretien a débuté à 14h00 par un exposé général du directeur de l'unité qui a insisté sur la jeunesse et le caractère pluridisciplinaire de l'équipe « Gouvernance et développement insulaire », qui regroupe 17 enseignants-chercheurs en sciences de la société : juristes (droit privé, droit public, histoire du droit), politistes, économistes, gestionnaires, historiens, géographes, linguistes « civilisationnistes » autour des thématiques « gouvernance », « identité » et « développement insulaire ». Cette Unité s'inscrit dans le cadre du projet de l'université de Polynésie française qui tient à privilégier les recherches concernant la Polynésie et la zone Pacifique. Dans ce contexte, les problématiques juridiques apparaissent prégnantes.

Le directeur de l'Unité a présenté les différents éléments développés dans le bilan et dans le projet de l'équipe GDI, ainsi que l'axe thématique n°3 dont il est co-responsable : « les particularités du droit applicable en Polynésie française ».

Le responsable de l'axe n°1 : « Institutions, gouvernance et insularité » (études comparatives ; études des institutions de la Polynésie française ; approches juridique, politique et économique) a poursuivi la présentation.

En l'absence de leurs responsables, respectivement économiste et gestionnaire, les axes n°2 (Stratégie de développement des économies insulaires) et n°4 (Tourisme et insularité), n'ont pas été présentés.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le projet initial de l'équipe GDI était centré sur la Polynésie française, collectivité d'Outre-Mer dont le statut repose sur le concept d'« autonomie ». S'y applique un ensemble de règles juridiques présentant de très nombreuses particularités tant en droit public qu'en droit privé. Son éloignement de la métropole, sa petite taille, les importants transferts dont elle bénéficie en font un objet d'étude spécifique pour les juristes, gestionnaires et économistes visant l'analyse des questions de gouvernance ou des activités propres du pays (filière tourisme, gestion des ressources naturelles, développement insulaire). Une démarche pluridisciplinaire a donc été privilégiée, de nombreuses questions imposant des travaux communs ou croisés entre les différentes disciplines représentées. Une approche comparatiste a aussi été mobilisée pour prendre en considération les autres collectivités d'Outre-Mer et les autres systèmes juridiques et politiques du Pacifique. L'Unité a donc consubstantiellement noué des coopérations avec les universités et organismes de recherche présents dans le Pacifique ou ayant les sociétés insulaires du Pacifique comme objet d'études.

La thématique retenue par le GDI est actuellement : « gouvernance/identité/développement insulaires ». Les différentes disciplines déclarent se réunir dans l'étude des modes d'organisation et de régulation des activités tant publiques que privées. Le concept de gouvernance permet de mettre au jour les normes, traditions et institutions à travers lesquelles un pays ou une entreprise exerce ses fonctions, en prenant en compte les particularités insulaires pour l'analyse des déterminants du développement économique, social et culturel.



L'Unité se veut aussi avoir une ouverture sur les préoccupations des professionnels (professions judiciaires et juridiques, administrations, entreprises) pour une double fonction de « veille » (information permanente) et de « courtage » (mise en contact) s'inscrivant notamment dans le cadre de la « valorisation de la recherche ».

- **Equipe de Direction :**

Le responsable du GDI la dirige depuis sa création. Il n'est pas fait mention de statuts ou de structure décisionnelle, en particulier associant les doctorants. L'Unité ne semble pas disposer de moyens administratifs (l'onglet 2.5. du fichier Excel n'est pas renseigné).

Elle est majoritairement financée par le financement récurrent du contrat quadriennal recherche (2 279 203 CFP en 2009 cités dans le bilan, soit environ 19 100 €), complétés par les aides au titre du BQR (deux projets « gestion » et « économie/géographie ») et les contrats conclus avec le Ministère de l'Outre-Mer et avec le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française (montants non communiqués). Les ressources actuelles sont inconnues, l'onglet 3.1. du fichier Excel n'étant pas renseigné à ce sujet.

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs	17	17
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	0	
N6 : Nombre de doctorants	8	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11



## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Du fait de sa situation géographique, l'Unité dispose d'un nombre limité de chercheurs dispersés sur un grand nombre de disciplines : droit (droit public, droit privé, histoire du droit), sciences politiques, sciences économiques, sciences de gestion, histoire, géographie et langues.

Avantages : la pluridisciplinarité.

Inconvénients : difficultés de trouver des axes fédérateurs en fonction desquels pourrait s'orienter l'ensemble des recherches des membres du Laboratoire.

- Points forts et opportunités :

Enracinement certain dans le contexte régional.

Lien étroit entre les thématiques abordées et les questions de l'Outre-Mer.

Volonté de nouer des liens avec d'autres centres de recherches du Pacifique (français et étrangers).

- Points à améliorer et risques :

Les travaux des membres sont d'importance quantitative et qualitative très inégale et devraient prendre davantage en compte les axes de recherche du Laboratoire.

Le Laboratoire devrait proposer également des thématiques propres quitte à ce que certaines ne correspondent pas nécessairement aux souhaits des instances et organismes locaux.

- Recommandations :

Il conviendrait de donner aux experts les moyens d'évaluer correctement la production de l'unité. Plus précisément au sujet de l'évaluation de l'unité :

1) il serait souhaitable que l'Unité présente sa politique de recherche de manière plus ordonnée et détaillée, en évitant les discours généraux et en donnant au contraire les plans détaillés des recherches collectives entreprises, la liste exhaustive des participants, les supports précis de publication dans lesquels ces travaux peuvent être trouvés...

2) il en va de même pour la présentation des travaux individuels qui devraient discriminer entre travaux relevant des axes de recherches de l'Unité et travaux personnels, sans lien direct avec ces axes.

3) la « liste des publications et productions » de l'Unité dans le bilan n'est pas non plus renseignée, ni les annexes correspondantes du fichier Excel. Le travail de synthèse a incombé au groupe d'experts, ce qui n'est pas conforme à la logique de constitution des dossiers en vue de l'expertise.

- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	5
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	0,3
A4 : Nombre d'HDR soutenues	0
A5 : Nombre de thèses soutenues	1



### 3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats

Le comité d'experts a bien intégré les spécificités de l'environnement de l'Unité et sa démarche en termes de recherches centrées sur le territoire et les besoins des acteurs locaux. Une production scientifique existe, surtout dans le domaine du droit et de la science politique, orientée par les appels d'offres et les problématiques territoriales. L'unité a montré une réelle volonté d'adaptation dans un contexte particulièrement contraint.

Le GDI est fortement ancré dans le contexte polynésien. Ses recherches sont axées principalement sur la gouvernance, l'identité et le développement du territoire. Dans ce contexte, quatre tables rondes ont été organisées :

- en mai 2009, la table ronde consacrée aux « Lois du pays » a été organisée en collaboration avec le Haut conseil de la Polynésie française. Les différentes interventions, dont quatre produites par des membres de l'équipe, ont été publiées chez L'Harmattan, Paris.
- En mai 2010, la table ronde consacrée aux « communes de Polynésie française et le développement local » a réuni plusieurs interventions, dont cinq des enseignants-chercheurs du Laboratoire, en présence d'un élu des Marquises et du secrétaire général du Haut Commissariat.
- A l'automne 2010, il était prévu qu'un professeur d'économie de l'équipe organise une table ronde sur le droit de la concurrence dans les petites économies insulaires.
- En décembre 2010, une journée d'études devait être consacrée aux dépenses publiques de santé en Polynésie française avec la participation d'un professeur de l'université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III et le ministère de la santé.

En dehors de l'identification des organisateurs des deux dernières manifestations scientifiques, le dossier ne permet pas de savoir pour celles-ci quelles sont les personnes qui ont communiqué et participé aux travaux, et ne renseigne pas, pour les trois dernières, sur l'existence de publications ultérieures sous forme d'ouvrages ou d'articles de revues.

Dans ce contexte, le comité souligne le risque que la démarche scientifique collective ne glisse vers du conseil ou de l'expertise au profit d'institutions ou d'acteurs locaux, s'éloignant ainsi d'une stricte logique de recherche.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions

Il est regrettable que, dans le dossier, la « liste des publications et productions » de l'Unité du bilan ne soit pas renseignée. Il est donc impossible en l'état d'avoir une vision de l'activité de l'Unité, globalement et pour chacun des axes définis par celui-ci, ainsi que de des productions individuelles en liaison avec ces axes. Ce d'autant que le fichier Excel « Bilan Formulaire Ressources humaines » qui demande aux membres du Laboratoire d'indiquer les « 5 productions les plus significatives dans la période évaluée » ne comporte aucune réponse pour les 17 enseignants chercheurs.

Cette opacité est d'autant plus ennuyeuse que les critères de l'AERES conduisant à la qualification de « produisant » diffèrent selon les disciplines et que cette application stricte conduit à ne retenir comme producteurs que 5 enseignants-chercheurs, essentiellement dans les disciplines du groupe 1 du CNU, sur les 17 membres du laboratoire.

Certains enseignants-chercheurs, appartenant au groupe 2 du CNU et considérés comme « non-productifs », ont une activité scientifique indéniable. Par exemple, un professeur de marketing compte sur la période considérée 3 co-directions d'ouvrages en anglais et 8 chapitres en anglais d'ouvrages internationaux, en collaboration...

La rubrique « participation à colloques » du dossier est un peu mieux renseignée, avec la participation de quatre enseignants-chercheurs du GDI à 4 colloques (conférence AIMS 2008 ; colloque international « minorités et pouvoirs dans le monde anglophone » novembre 2008 ; Limoges septembre 2009 ; Valence, 2009).



Plusieurs manifestations ont associé des équipes de chercheurs du GDI, s'inscrivant alors dans une action collective :

- En octobre 2008, l'Association des juristes de Polynésie française a organisé son deuxième colloque consacré au « *foncier en Polynésie française* » auquel ont participé trois enseignants-chercheurs et une doctorante du Laboratoire. Les actes du colloque ont été publiés sous la direction scientifique de Tamatoa Bambridge (Papeete, 2009, 197 pages).
- En janvier 2009, à Hawaï, East-West Center a organisé un séminaire de recherche international consacré aux « *Défis et enjeux de la gouvernance en Océanie. Etat des lieux et perspective pour les Etats et communautés insulaires du Pacifique* » auquel ont participé quatre enseignants-chercheurs du Laboratoire. Une partie de ces papiers a été publiée dans l'ouvrage *Gouvernance et Autonomie dans les Sociétés du Pacifique Sud : Etudes Comparées / Governance and Self-reliance in Pacific Islands Societies : Comparative Issues* (A. H. Angelo & Y-L Sage, Co-Editors) RJP-CLJP Numéro HS Vol. XI (2010).
- En mars 2009, a eu lieu à Papeete « *The 11th Pacific Science Inter-Congress in conjunction with the Second Symposium on French research* » organisé par l'Etat et la Polynésie française. Sept chercheurs du GDI ont présenté des papiers à la session économique ou dans les ateliers.
- En mars 2011, le CNRS a organisé à Nouméa un colloque international consacré aux « destins des collectivités publiques d'Océanie : peuples, population, nation, Etats, pays, frontières » pour lequel sept enseignants-chercheurs du GDI ont proposé des communications.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

A l'évidence, l'Unité est en contact étroit avec les institutions et entreprises de Polynésie française. Vu les particularités de la Polynésie française et de ses institutions, ces relations semblent appelées à perdurer.

Alors même que l'Unité ne dispose d'aucun soutien d'ordre administratif, elle semble avoir répondu à deux appels d'offres, si l'on en juge les contrats conclus avec le Ministère de l'Outre-Mer et avec le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- le nombre et la renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales

De telles récompenses sont fort rares en sciences sociales, il est donc normal que cette rubrique ne soit pas renseignée. En revanche un petit nombre de membres du GDI ont participé à des colloques à l'extérieur de la Polynésie française.

Notamment, on remarque dans les fiches individuelles, puisque ces éléments n'apparaissent pas dans le dossier... qu'un professeur de marketing a fondé et dirigé de 1998 à 2009 le « Franco-Australian Centre for International Research in Marketing (EA 1707) » et a organisé des congrès internationaux sur la Mondialisation, rassemblant des chercheurs d'une dizaine de pays (Australie, Angleterre, Belgique, Chine, Espagne, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Roumanie), dans diverses universités étrangères : Université de Maurice (2007), Université d'Adélaïde (2008), Académie Royale d'Espagne en Sciences économiques et financière (2009).

- la capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers

Vu la situation géographique et les moyens matériels du GDI, celle-ci peut difficilement « recruter des chercheurs post doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers ». Les échanges lors de la visité ont révélé qu'elle faisait difficilement appel à des collègues métropolitains en délégation, sans que l'importance de cette pratique soit quantifiée. En outre, des liens ont été établis avec des universités d'autres territoires insulaires du Pacifique, notamment l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Université d'Hawaï, dans le cadre du GOPS (Grand Observatoire du Pacifique Sud).





- la capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité

Le GDI a une certaine capacité à obtenir des financements externes et à répondre à des appels d'offre, comme en témoignent les contrats conclus avec le Ministère de l'Outre-Mer et avec le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française.

- la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers

Les programmes de recherche signalés à la rubrique précédente montrent la participation occasionnelle à des programmes nationaux. Il n'est pas fait mention de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers, mais des coopérations ponctuelles avec des centres de recherches de la métropole ou du Pacifique.

- la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

L'Université de Polynésie française organise des conférences pour le grand public dans le cadre de « savoir pour tous ». Leur organisation est placée sous la responsabilité d'un économiste membre de l'Unité.

En 2008-2009, les membres du GDI ont animé six conférences : « *Quelles perspectives pour l'emploi en Polynésie française ?* » ; « *Elections américaines : approche économique et sociétale* » ; « *La crise financière mondiale* » ; « *L'avenir du pétrole dans le monde* » ; « *Comprendre le Revenue management ou comment acheter son billet d'avion moins cher* » ; « *Le droit des langues polynésiennes* ».

En 2009-2010, les membres du GDI ont participé aux conférences consacrées aux états généraux de l'Outre-Mer en Polynésie française à la pauvreté en Polynésie française et au tourisme.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- la pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe

Le GDI est un regroupement pluridisciplinaire de juristes (droit privé, droit public, histoire du droit), politistes, économistes, gestionnaires, historiens, géographes, linguistes « civilisationnistes » autour des thématiques « gouvernance », « identité » et « développement insulaire ». Son axe fédérateur est le territoire polynésien et la zone Pacifique et la particularité de leur statut (constitutionnel, juridique, économique et social) et de leur environnement.

Il ne semble pas s'être doté d'une gouvernance spécifique.

Le dossier « bilan » fait état de réunions mensuelles sur la thématique de la gouvernance (2008-2009) et de réunions bilan semestrielles consacrées aux états généraux de l'Outre-Mer, à l'accueil de collègues des universités de Nouvelle Calédonie et d'Hawaï (2009-2010).

Vu le petit nombre de membres du GDI, la communication interne ne semble pas devoir être organisée de manière spécifique. En revanche la communication externe de l'Unité semble être assurée par les conférences destinées au public insulaire.

- la pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques

Vu le contexte, les initiatives prises par le GDI en matière d'animation scientifique semblent pertinentes et répondent à des besoins réels de connaissances exprimés notamment par les instances locales. Il serait souhaitable toutefois qu'à côté des réponses à ces demandes locales, l'Unité puisse aussi proposer des recherches propres indépendamment des offres ou des souhaits des autorités ou entreprises locales.



- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région

Comme souvent dans les petites unités, les membres du GDI sont fortement impliqués dans les activités d'enseignement. En revanche il semble que les activités de recherche soient surtout le fait d'un petit noyau d'enseignants-chercheurs qui participent à la plupart des colloques et journées d'études.

- **Appréciation sur le projet :**

- l'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme

Les projets de recherches du GDI se déclinent sur les 4 axes existants : 1) : « Institutions, gouvernance et insularité » ; 2) : « Stratégie de développement des économies insulaires » ; 3) : « Les particularités du droit applicable en Polynésie française » ; 4) : « Tourisme et insularité », auxquels s'ajoutera un cinquième axe : « La gouvernance des ressources naturelles maritimes et terrestres (approche juridique, économique, gestion, géographie) ».

Ce dernier axe s'inscrit dans la problématique développée par le GOPS (Grand Observatoire du Pacifique Sud) et aura pour objectif de former une équipe dont l'intégration à l'UMR UPF/IRD/IFREMER sera examinée à mi-parcours.

Décrit de manière très générale et imprécise dans le dossier transmis, le projet scientifique n'apparaît pas clairement, mais dans son contexte et pour ce que les experts ont pu en percevoir est pertinent et répond aux exigences de faisabilité à moyen et long terme.

- l'existence et la pertinence d'une politique d'affectation des moyens

Cette dimension n'est pas renseignée dans le dossier « Projet ». Dans le bilan, il est fait mention du financement des participations à colloques, sans référence particulière à leur cohérence avec les axes privilégiés par le laboratoire.

- l'originalité et la prise de risque

Les axes de recherches retenus ne sont pas particulièrement originaux, tant ils sont déterminés de manière à répondre aux problèmes spécifiques à l'environnement insulaire et à la région Pacifique. Ils ne sont donc pas de nature à représenter une grande prise de risque puisqu'ils répondent à des questionnements universitaires assez classiques ou à des appels d'offre.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
GDI (Gouvernance et Développement Insulaire)	C	C	C	B	C

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique

**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Outumaoro le 28 novembre 2011.



Monsieur Alban GABILLON  
Vice-président du conseil scientifique  
Monsieur Marc Debène  
Directeur du laboratoire GDI

A  
Monsieur le Directeur de l'AERES,

S/C  
Monsieur Eric CONTE,  
Président de l'université  
de la Polynésie française

Objet : Evaluation du laboratoire GDI, EA 4240

Monsieur Le Directeur,

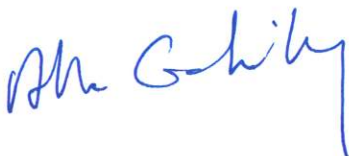
Suite à l'évaluation de notre laboratoire, pour laquelle nous vous remercions, nous vous adressons un complément à notre dossier qui, nous l'espérons répondra aux questions posées par les experts. En particulier, nous avons restructuré nos thématiques autour de deux axes et nous avons mis à jour la liste de nos publications ainsi que les fiches individuelles.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

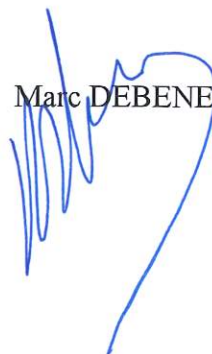
Le Vice-Président du conseil scientifique

Le Directeur du laboratoire GDI,

Alban GABILLON



Marc DEBENE



UPF, Université de la Polynésie française.  
GDI, Gouvernance et Développement Insulaire  
EA 4240  
Responsable Marc DEBENE

### **Objet : observations sur le pré-rapport dévaluation de l'AERES sur GDI.**

L'équipe GDI a pris connaissance du pré rapport. Après une introduction rappelant le déroulement de la visite (organisée à Paris, en présence du directeur et de deux membres de l'équipe) et la présentation de l'historique et de la localisation du laboratoire, il présente une appréciation générale soulignant les forces et les faiblesses du projet accompagnées de plusieurs recommandations portant notamment sur la présentation du dossier.

Prenant en compte cette analyse et les appréciations détaillées qui la développent, les chercheurs qui appartiennent à 10 disciplines différentes (droit privé, droit public, histoire du droit, science politique, économie, gestion, géographie, histoire, anglais et espagnol) ont convenu de la nécessité de renforcer la structuration du laboratoire, et de réfléchir pour rassembler les thématiques autour d'axes fédérateurs. Ils ont en outre repris, complété et modifié leur fiche individuelle pour en améliorer la lisibilité.

#### **I- Sur la composition et la structuration de l'équipe**

1- Le dossier ne fait mention ni des statuts, ni de structure décisionnelle.

La « structure décisionnelle » est constituée par la réunion du directeur du laboratoire et des responsables d'axes (Sémir Al Wardi, J.M Aurifeille, A. Chirez, Ch. Montet).

L'équipe des chercheurs de GDI a convenu de la nécessité de se doter de statuts. Ceux-ci devront prendre en considération la nécessité d'associer les doctorants, au nombre de 12 pour

l'année 2010-2011, en liaison avec l'Ecole doctorale du Pacifique. Les statuts seront adoptés et s'appliqueront lors de la désignation du responsable du laboratoire.

Comme le note le pré-rapport, l'unité ne dispose d'aucun moyen administratif.

2- Les ressources actuelles du laboratoire sont celles notées par les rapporteurs. GDI bénéficie essentiellement du financement récurrent (19.000 euros par an) . Les chercheurs du laboratoire ont pu en outre obtenir des financements contractuels du Ministère de l'Outre mer (études économiques) et du Syndicat de promotion des communes de la Polynésie française (évolution des communes des collectivités d'outre mer)

2- Effectifs de l'unité : L'équipe comprend 17 enseignants-chercheurs dont 11 HDR (5 professeurs et 6 maitres de conférences HDR), dont un professeur de géographie en délégation. Il a pu en outre compter sur la participation aux activités du laboratoire de JM Renault, maitre de conférences à la retraite.

Le projet présenté mobilise à nouveau 17 chercheurs, B.de Fumichon, maitre de conférences en histoire du droit à l'Université de Paris I en délégation, remplaçant B. Gille, admis à la retraite (10 HDR), Christian Jost, professeur de géographie à l'université de Metz, en délégation occupant depuis la rentrée l'emploi précédemment dévolu à Ph. Bachimon. Les statuts du laboratoire devront préciser la place des associés qu'ils soient retraités ou rattachés à d'autres institutions (A. Troïannello, maitre de conférences de droit public détaché auprès du gouvernement de la Polynésie française, T. Bambridge, CNRS.)

## **II- Sur le taux de publiants.**

Le point le plus inquiétant est évidemment le faible nombre de publiants, évalués, sur la base des renseignements parcellaires qui avaient été fournis à 5, avec un taux de produisants de 0, 3.

Ces chiffres doivent pouvoir être rectifiés et en partie expliqués. Plusieurs fiches individuelles avaient été omises ou transmises tardivement. L'annexe jointe comprend 16 fiches

individuelles. Pour permettre aux évaluateurs de prendre en considération la production des chercheurs, il a été demandé à chacun d'utiliser les catégories du classement proposé, d'indiquer les 5 publications les plus significatives (qui avaient bien été notées dans le fichier Excel sous forme il est vrai très abrégée) et d'indiquer par un\* les travaux sans rapport direct avec les axes de recherche du laboratoire. Une annexe reprend en outre les principales publications des membres de l'équipe.

Il faut noter que, Philippe Bachimon, professeur à l'Université d'Avignon qui a été présent dans notre laboratoire pendant les trois années de sa délégation publiait sous le double sceau de UMR PACT-TERRITOIRE et de GDI. Un document joint présente en outre les travaux de Jean-Marc Regnault, maître de conférences d'histoire en retraite, chercheur associé à GDI

On regrettera que les nombreux papiers publiés dans la *Comparative law journal of the Pacific, Revue juridique polynésienne*, ne puissent être considérés au meilleur niveau du fait de sa non inscription sur la liste des publications de rang A. Reconnue en Nouvelle-Zélande ou en Australie, cette revue joue en effet un rôle important dans la zone Pacifique et peut être comparée à plusieurs publications du même type retenues par l'AERES. Plusieurs membres de GDI ont en outre publié dans des revues juridiques ou économiques reconnues en Australie ou en Nouvelle-Zélande mais non en France.

Par ailleurs plusieurs articles écrits par des économistes ont été publiés dans des revues répertoriées par l'AERES dans le champ disciplinaire Droit. Ainsi, la Revue Lamy de la concurrence est reconnue par les spécialistes comme très proche de la revue Concurrences, à la fois par son Comité de rédaction, son Conseil scientifique, ses pratiques éditoriales, et le contenu des articles publiés. Enfin, plusieurs collègues ont participé à des Mélanges dont certains chapitres correspondent clairement à qu'on attend dans un ouvrage scientifique.

Sur la base des critères retenus par l'AERES pour considérer un enseignant chercheur comme publiants, les renseignements désormais fournis devraient permettre de retenir au moins 10 d'entre eux. Il serait par exemple difficile de comprendre comment, selon l'exemple plusieurs fois cité, un professeur de gestion auteur de plusieurs publications dans des ouvrages internationaux pourrait ne pas être retenu comme publiant.

### III- Sur la nature de la recherche.

Lors de la visite du 2 juillet le risque de voir la démarche scientifique collective glisser vers le conseil ou l'expertise avait été souligné à propos des contrats de recherche conclus avec le Ministère de l'Outre mer ou le Syndicat de Promotion des communes de la Polynésie Française. Tel n'est pas du tout le cas des tables rondes organisées en liaison avec le master de droit des activités économiques. L'initiative en revient aux enseignants chercheurs sans aucune demande extérieure. Les communications rassemblées ont pu donner lieu à des publications soit sous forme d'ouvrages, soit par des articles ultérieurs.

Les actes de la première table-ronde ont été publiés. (Marc DEBENE, Jean-Paul PASTOREL, (sous la direction de), *La « loi du pays » en Polynésie française, Collection Portes océanes*, L'Harmattan, paris, 2011, 200 pages avec les contributions de quatre chercheurs de GDI, marc DEBENE, Alain MOYRAND, « Les lois du pays » en Polynésie française : du projet au bilan, Jean-Paul PASTOREL, Le champ de compétences de la « loi du pays » en Polynésie française, Alain CHIREZ, « Lois du pays » et droit du travail et d'une doctorante GDI, Sabine Bazile, « La loi du pays et le droit de propriété publique ») Table ronde du mardi 27 avril 2010

La table ronde organisée en avril 2010 sur l'« Les communes de Polynésie française et le développement économique » n'a pas encore fait l'objet d'une publication. Elle a permis à un docteur, Mickaël Fidèle, de traiter des « *compétences des communes de Polynésie française* » par, docteur en droit. Et à quatre chercheurs de GDI d'intervenir : Alain MOYRAND, « *Les communes et la Polynésie française dans l'action économique*, Philippe BACHIMON (avec Tamatoa Bambridge, chercheur CNRS , « *Moorea, le tourisme et l'environnement* » et Jean-Michel Chapuis, « *Action économique et stratégie municipale : le cas d'Arue* ».

La table ronde de décembre 2010 consacrée aux dépenses de santé est en cours de publication à la Revue juridique polynésienne concerne Jean Paul PASTOREL, « le financement des dépenses de santé », Florent VENAYRE, « L'explosion des dépenses de santé : éclairages pour une réforme », Léopold MU SI YAN « Controverses américaines sur l'assurance-maladie obligatoire », et Marc DEBENE, Quel pilotage pour les dépenses de santé ?).



Par ailleurs, si les enseignants chercheurs réunis dans GDI ont naturellement des publications et des interventions dans des champs qui ne sont pas couverts par les axes retenus, les réunions du laboratoire consacrées au thème de la Gouvernance comme la préparation d'interventions de plusieurs d'entre nous à différents congrès (11th Pacific Science Inter-Congress, 2006), colloque, (Nouméa *Destins des Collectivités Politiques d'Océanie*, 2011) ou rencontres scientifiques (Hawai, East-West Center) ont permis de produire une série de travaux s'inscrivant dans le projet du laboratoire.

#### **.IV- Sur les axes fédérateurs**

Les enseignants-chercheurs de GDI ont souhaité rassembler les différentes thématiques autour de deux axes, l'un juridique et politique, l'autre économie et gestion. Les questions abordées gardant pour fil directeur Gouvernance et développement insulaire, les collaborations interdisciplinaires seront recherchées dans le cadre des deux axes.

##### **Axe n°1 : Gouvernance, normes et institutions**

La gouvernance des institutions des Etats et pays insulaires du Pacifique sud a suscité de nombreux travaux tant en science politique (S. Al Wardi), qu'en droit public (A. Moyrand) ou en histoire (JM Regnault, B.Gille). Une approche complémentaire en termes de droit international et de droit européen est envisagée pour déterminer la place des territoires vis-à-vis des métropoles en prenant en compte le rôle des organisations internationales (notamment de l'ONU dans les processus de décolonisation, JM Regnault), comme de l'Union européenne (débat sur l'avenir des PTOM et des politiques européennes, journée d'études Yves Gautier). L'instabilité politique due notamment au phénomène du « nomadisme » (S.Al Wardi) a aussi des causes institutionnelles tenant au choix fait par le législateur organique pour la Polynésie dont la situation doit être comparée non seulement à la Nouvelle Calédonie mais aux Etats et pays anglophones. L'approche en termes de gouvernance ne peut omettre l'organisation administrative de base, la commune, avec ses spécificités ultra-marines (JP Pastorel) et les perspectives d'évolution ouvertes par l'intercommunalité (JP Pastorel, A Moyrand). La question des finances locales, entre autonomie fiscale et baisse des transferts de l'Etat, doit aussi être étudiée dans cette perspective (M. Debène, JP Pastorel, une thèse en cours). Ces questions s'inscrivent dans des réflexions plus générales sur « la nouvelle gouvernance financière » ou la gouvernance territoriale.

La dimension comparative doit notamment être apportée par les linguistes civilisationnistes tant pour la civilisation américaine (Hawaï, Etats de la côte Pacifique, démocratie directe, minorités ethniques, L. Musi Yan, B. Dumas) et les Etats du Pacifique sud, Nouvelle Zélande et Australie.) que pour l'Amérique latine d'hier ou d'aujourd'hui (J. Munoz).

Les spécificités du droit applicable en Polynésie française (mais aussi dans les autres pays du Pacifique) sont au centre des recherches des juristes tant en droit public qu'en droit privé non seulement parce qu'elles doivent être prises en compte dans leur enseignement et dans la pratique juridique (qui s'appuie notamment sur une codification locale qui doit être analysée tant dans son processus que dans ses résultats) mais parce qu'ils posent des problèmes théoriques importants.

Le cheminement retenu partira des « droits statutaires » (notion empruntée au droit des Etats autonomiques, notamment à l'Espagne), des droits qui sont reconnus localement par la loi statutaire, dans le respect de la Constitution (art.74) mais qui posent des questions théoriques importantes, provenant notamment de la confrontation des « intérêts propres » des collectivités et des principes républicains, égalité ou indivisibilité de la République (JP Pastorel). Les « droits statutaires » étudiés sont ceux présentés par l'article 74 (A.Moyrand,A. Troiannello) comme des « mesures justifiées par les nécessités locales en faveur de sa population ».

Les mesures « en matière d'accès à l'emploi » ou « préférence locale » ont donné lieu à une jurisprudence constitutionnelle et administrative bien connue. Elles permettent de s'interroger sur la légitimité des solutions établies par le droit du travail local. L'analyse de récents « code du travail » adoptés en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie doit en donner l'occasion. Au-delà du droit écrit, les faits comme ceux constitutifs du « travail clandestin » imposent une recherche. Sur ces trois thèmes des travaux devraient faire apparaître d'éventuels fondements objectifs à identifier aux différences relevées ou des facteurs de résistance significatifs dont la connaissance devrait être utile au chercheur et aux acteurs de la vie sociale (A. Chirez, plusieurs thèses)

Les mesures « en matière de droit d'établissement pour l'exercice d'une activité professionnelle » imposent des recherches tant en droit privé des affaires (YL Sage) qu'en

droit public économique (A.Troiannello). Elles s'inscrivent dans un contexte local très protectionniste. La formation d'un droit de la concurrence avec la mise en place d'autorités de régulation impose une analyse croisée avec celle des économistes (voir Axe n°2)

Les mesures prises pour la « protection du droit foncier » permettent de retrouver un des axes fédérateurs de GDI. La question très sensible en Polynésie comme dans beaucoup de territoires du Pacifique sud impose une approche historique (B.deFumichon), anthropologique (en liaison avec T. Bambridge, CNRS) et juridique, droit privé (YL Sage) et droit public (M.Debène et une thèse en cours, financée par l'UPF). Une approche comparative (YL Sage) comme une réflexion en termes de « gouvernance foncière » (M.Debène) doivent permettre une approche globale d'une question qui intégrera les questions d'aménagement et de protection de l'environnement et des ressources naturelles (JP Pastorel).

Les « langues polynésiennes » dont l'usage est garanti par la loi statutaire peuvent elles aussi faire l'objet d'une approche patrimoniale (M. Debène). Le statut des langues (A. Moyrand) justifie une interrogation en termes de « droits statutaires », leur usage dans la société, leur place dans le discours politique local en font un élément de gouvernance que les historiens ( J (M Regnault, B De Fumichon), les anthropologues, les politistes (S. Al Wardi) doivent étudier.

## **Axe 2 Gestion des entreprises et stratégies de développement des économies insulaires**

L'équipe des économistes et des gestionnaires travaillant dans l'axe 2 du GDI, Gestion des entreprises et stratégie de développement des économies insulaires, va poursuivre les recherches entreprises et en engager de nouvelles à la fois sur des questions fondamentales du développement et des institutions qui le soutiennent, et sur des thèmes intéressant plus particulièrement l'économie et les entreprises polynésiennes.

Concernant les questions fondamentales, chacun les économistes et gestionnaires de l'équipe travaillent sur des sujets reliant les problèmes de développement et de croissance aux institutions et à leur gouvernance. Le statut politique et juridique de la Polynésie française, et la situation particulière d'autonomie au sein de la République française qui en découle, soulèvent des questions très importantes pour la contribution que ces institutions originales apportent au développement et à la croissance de l'économie polynésienne. Les lois locales propres dans le domaine du marché du travail, de la propriété foncière, et surtout de la concurrence et de la réglementation des activités économiques ont des effets sensibles sur les

performances économiques et sur les conditions de gestion des entreprises qu'il faut essayer d'évaluer avec le plus de précision possible.

Dans la poursuite des travaux déjà entrepris sur ces thèmes, et qui ont déjà donné lieu à quelques publications et présentation dans des colloques nationaux ou internationaux, les économistes de l'équipe vont continuer leurs recherches sur des questions telles que les manques institutionnels majeurs dans le statut actuel d'autonomie : manque de règles de concurrence, manque d'un cadre moderne de régulation des industries de réseaux (énergie, télécommunications, transports), manque d'Autorités Administratives Indépendantes pour assurer l'efficacité du pilotage des politiques publiques dans ces domaines. Le projet de mise en place d'un droit de la concurrence soulève la question des conditions de sa conception et de sa mise en œuvre en comparaison de ce qui a pu être fait dans des économies insulaires similaires (Islande, Malte, pays des Caraïbes, états insulaires du Pacifique). Une recherche est lancée par C. Montet et F. Venayre sur ce thème. Plusieurs publications sont prévues. L'intérêt marqué pour les questions de concurrence en Polynésie française suppose aussi que soient établis des parallèles avec le droit français la concurrence. Il convient donc de poursuivre également les recherches qui concernent le droit métropolitain de la concurrence, en permanente évolution.

Pour des économies insulaires, la question de l'ouverture de l'économie est essentielle pour son assurer son développement. Cependant, en Polynésie française, comme dans beaucoup d'autres petites économies, la tendance à la protection des industries locales est soutenue avec force par de puissants groupes de pression. La politique protectionniste qui risque d'en résulter n'est guère favorable à la croissance, pas plus que les feins mis à l'investissement direct étranger et à l'entrée de nouveaux opérateurs sur les principaux marchés (télécommunications, transports, énergies). L'étude des flux de commerce international, des flux d'investissements étrangers et des effets de la protection commerciale et de la régulation très étroite de l'entrée de nouveaux opérateurs fait l'objet de recherches menées conjointement ou séparément par V. Dropsy, C. Montet, B. Poirine et F. Venayre.

L'insularité des entreprises polynésiennes engendre des particularités du point de vue de la gestion : faible pression concurrentielle dans un environnement protectionniste, petite taille liée à l'étroitesse du marché. Afin d'appréhender suffisamment la spécificité de la gestion des entreprises polynésiennes, il convient également d'intégrer la variable culturelle omniprésente sur ce territoire océanien. C'est pourquoi nous souhaitons étudier le rôle joué par la variable

« Culture Polynésienne » dans la gestion des entreprises en Polynésie. Il s'agit, en particulier, de déterminer l'influence de la culture au niveau de l'adoption des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) (Y.RIVAL).

Le développement de la filière tourisme est essentiel pour assurer une certaine autonomie (au sens de moins de dépendance à l'égard des transferts métropolitains) de l'économie polynésienne. Dans le prolongement des travaux déjà accomplis sur ce thème (voir le rapport de V. Dropsy, C. Montet et B. Poirine pour le Ministère de l'Outre-mer), la recherche sera poursuivie et formalisée en vue d'une ou plusieurs publications.

Du point de vue de la gestion, il s'agit de s'intéresser aux technologies Internet qui constituent un potentiel de développement de la filière touristique en Polynésie, notamment depuis l'arrivée récente du haut débit avec le câble Honotua. Quels sont les stratégies et les changements organisationnels liés à l'adoption des Technologies Internet pour une meilleure performance des entreprises touristiques ? Cette question a fait l'objet de premières publications au sein du laboratoire (Y. Rival) qui sont suivies de nouvelles recherches et publications à venir.

Enfin, l'évolution de l'économie polynésienne et de la politique macroéconomique du territoire sera étudiée à partir d'une modélisation des liens entre budget du territoire et performance macroéconomique globale, ainsi que dans le cadre d'un travail en voie d'achèvement pour le Ministère de l'outre-mer sur les facteurs de la croissance en Polynésie française, l'estimation du « résidu de Solow » et l'étude des perspectives d'évolution de la productivité globale des facteurs (V. Dropsy, C. Montet et B. Poirine travaillent plus particulièrement sur ces questions macroéconomiques).